L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL POLITIQUE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. — NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI MATIN 5 MAI 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No. 63, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'État, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLÉANS: LUNDI MATIN, 5 MAI.

AVIS.

☞ J'ai donné à M. ETIENNE DUVERGER, agent comptable du journal l'*Abeille*, une procuration générale, en date du 5 février dernier, afin de faciliter l'expédition de mes affaires. M. Duverger est en conséquence dûment autorisé à payer toute réclamation, recouvrer toute créance et acquitter tout compte, soit en mon nom, soit pour le journal.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1851.

G. F. WEISSE.

INVASION DE CUBA.

La proclamation suivante a été publiée le 26 du mois dernier dans les journaux de Washington:

PROCLAMATION

DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS.

Attendu qu'il y a tout lieu de croire qu'une expédition militaire est à la veille de s'organiser aux États-Unis dans l'intention d'envahir l'île de Cuba, colonie de l'Espagne, avec qui notre pays est en paix, et attendu qu'on s'attend que cette expédition est conçue et montée [illegible] principalement par des étrangers qui osent faire de notre côte le théâtre de leurs préparatifs criminels et honteux contre une puissance amie, et cherchent, à l'aide de la Louisiane et de faux rapports, à entraîner bien des concitoyens, et surtout les jeunes gens et les personnes irréfléchies, à prendre part à leur coupable complot; [illegible] aux dangers d'une attitude la générosité du peuple américain qui a tant de notre pays un asile contre l'oppression, et abusant aussi d'une manière flagrante de l'hospitalité qu'ils y ont reçue.

Et attendu que de semblables expéditions ne peuvent être regardées que comme des coups de main tentés en vue du pillage et du vol et doivent subir la réprobation du monde civilisé, et en outre qu'elles jettent de l'odieux sur le caractère de notre pays, en violation du droit des nations et de nos propres lois qui les condamnent et les prohibent en termes exprès. Nous les déclarons d'une manière flagrante les limites du territoire ou de la juridiction des États-Unis, ourdit, trame, prépare ou seconde toute expédition ou entreprise militaire dirigée des États-Unis contre le territoire ou les possessions d'un prince ou d'un État étranger, d'une colonie, d'un district, ou d'un peuple, avec lequel les États-Unis sont en paix, toute personne [illegible] instituer sera réputée coupable de haute trahison, et condamnée à une amende qui n'excédera point trois mille piastres, et à un emprisonnement qui n'excédera pas trois ans.

En conséquence, je lance aujourd'hui cette proclamation, à l'effet de prévenir toutes personnes qui prendront part à toute entreprise de cet caractère ou genre, en violation de nos droits de souveraineté, de sécurité nationale, qu'elles encourront, en vertu des lois, des peines graves décrétées contre de pareils crimes, et qu'elles perdront leur droit à la protection de notre gouvernement ou à son entremise en leur faveur, à quelque extrémité que les réduise leur conduite illégale.

Et, en conséquence, j'exhorte tous les bons citoyens à aider au maintien de notre réputation nationale, au respect qu'ils ont pour nos lois et ces de nos nations, de la conservation des bienfaits de la paix et de la prospérité de la patrie, à s'opposer à mettre tous les obstacles légaux à toute semblable entreprise, et j'ordonne à tous les employés du gouvernement, civils ou militaires, de faire tout leur devoir pour arrêter, faire juger et punir tout individu qui se rendra coupable d'une pareille infraction des lois de notre pays.

Donné sous mon seing le 25me jour d'avril, de l'an de notre Seigneur 1851 et le 75me de l'indépendance des États-Unis.

MILLARD FILLMORE.

Par le Président:

W. S. DERRIX

Assistant comme Secrétaire d'État.

Cette proclamation devient inutile, car s'il faut en croire des lettres écrites de la Géorgie, on se recrutait principalement les volontaires de l'expédition, le général Lopez, convaincu de l'inutilité d'une seconde tentative, ayant abandonné une autre époque ses projets d'invasion. Ce brusque dénoument confirme nos prévisions. Il nous semblait impossible que le général Lopez, instruit des formidables préparatifs qui ont eu lieu dans l'île de Cuba, poussât la démence jusqu'à renouveler l'audacieux coup de main de Cardenas. Cette fois encore il n'est trop tôt, et il n'aura réussi qu'à rendre de plus en plus précaires les chances du succès qu'il pouvait avoir tout d'abord. Lors de la première expédition de Lopez, nous étions de ceux qui croyaient à la possibilité sinon à la probabilité d'une réussite. Aujourd'hui cet espoir n'est et ne saurait. Un premier échec a découragé les patriotes de Cuba et jeté une sorte de défiance sur une entreprise que les amis de la liberté avaient accueillie avec un véritable enthousiasme, il y a un an ou dix-huit mois. C'est surtout en révolution que l'insuccès est un crime et si elle général Lopez n'est à cette heure aux yeux du monde qu'un aventurier, il est indubitable que s'il eût pu, après avoir débarqué à Cardenas, soulever dans l'intérieur de l'île, soulever les populations contre le gouvernement et battre les troupes espagnoles, on lui aurait décerné le titre de héros et de libérateur. Le hasard en a décidé autrement.

MONUMENT DE JACKSON.

Le comité chargé de recueillir des souscriptions pour le Monument de Jackson, s'est réuni avant-hier au bureau du maire. Le gouverneur Walker, le maire M. Crossman et les receveurs Compton et Caldwell étaient présents.

Le secrétaire a soumis au comité une lettre de M. Clark Mills, sculpteur, lequel estime le coût d'une statue équestre de grandes proportions à vingt huit mille piastres. M. Mills a transmis également au comité un modèle de la statue qu'il propose d'ériger; c'est une copie de la statue équestre de Pierre le Grand.

Un autre modèle, envoyé par M. Perelli, artiste italien, a été soumis en même temps au comité.

M. Crossman a présenté des résolutions en faveur de l'érection d'une statue équestre de proportions colossales, et par lesquelles les artistes sont en outre invités à transmettre des modèles au comité ainsi que le prix estimatif de la statue.

Ces résolutions ont été adoptées et la séance a été levée.

DERNIER CONCERT DE MLLE PARODI—Le Concert qu'a donné Mlle Parodi vendredi dernier fait regretter qu'elle ne prolonge pas son séjour dans notre ville. Elle doit chanter ce soir pour la dernière fois. Nous espérons encore qu'elle reviendra sur cette détermination. Pourquoi se retirer au moment où la foule, séduite par le charme de cette voix que la nature et l'art ont perfectionnée, se porte avec empressement au théâtre St Charles? Vendredi pas une banquette, pas un fauteuil, dans la vaste lenticule n'était vide, et l'enthousiasme éclatait dans toutes les parties de la salle. Chaque morceau a dû être répété, et l'élégante cantatrice a été accablée de fleurs et de couronnes. Il est douteux que le concert d'aujourd'hui dépasse la curiosité. Que la grande artiste reste encore quelques jours parmi nous. Son magnifique talent sera de plus en plus apprécié et le public, aussi, dès le premier jour rendu justice, montrera un empressement de plus en plus grand à son égard.

Le programme pour le concert de ce soir est admirablement composé. On le verra dans une autre partie de nos colonnes.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Cette semaine sera marquée par une solennité au théâtre d'Orléans. Mme Flouri-Jolly prend son bénéfice jeudi, et elle donne à cette occasion un opéra-comique d'Adam qui a eu à Paris un succès de bon aloi. *Giralda*, dont les paroles sont de Scribe, sera accueillie par le public orléanais avec une égale faveur. Quant à la bénéficiaire, elle titres aux encouragemens des habitues soit à nombreux qu'il serait oiseux de les faire remarquer. Placée dans une position secondaire sur une scène où elle avait occupé jusqu'alors le premier rang, elle est restée l'artiste consciencieuse que nous avons connue, et a tant fois ses efforts pour plaire à un public qui souvent n'a pas su lui rendre justice.

Demain, mardi, *Jerusalem*, interprétée par Duluc, Gembret et Mme Darriès.

Par la suite de la mort du commodore Barron, le commodore Charles Stewart devient le doyen des officiers de la marine américaine. Il recevra désormais un traitement de $4,500 au lieu de $3,000.

CONNECTICUT—Voici comment se partagent les voies dans le Connecticut: Seymour, démocrate, 30,077; Foster, whig, 29,750; Boyd, free-soiler, 2,050; voix perdues, 15.

BAIME D'UN STEAMER.—[illegible] Unis à mail dernièrement, [illegible] York, le steamer *Cleopatra*, qui lui avait été signalé comme appartenant aux frères [illegible] Cuba. L'officier [illegible] d'affiliation en vertu d'ordres [illegible] Washington. Le steamer [illegible] à bord une grande quantité de [illegible] on n'y a pas trouvé d'armes. [illegible] pour s'assurer s'on avait eu ce grouper [illegible] de bateau en grand nombre d'hommes suspects, et cette circonstance a confirmé l'opinion que s'étaient faite les autorités de la destination de la *Cleopatra*. On croit que le steamer sera condamné.

DANIEL WEBSTER est arrivé à Philadelphie le 25 du mois dernier, de retour de Mansfield. Il se rend à Washington où l'appellent les soins de l'administration.

L'établissement d'un Lazaret est un des besoins les plus urgents de la Nouvelle-Orléans, et nous nous [illegible] plus d'une fois occupé de cet important [illegible]. On verra avec plaisir que le docteur Delery, qui fait partie du Bureau de Santé, vient en aide à la presse et demande lui aussi la création d'une Maison de Refuge en dehors de l'enceinte de la ville. Les raisons que fait valoir le docteur Delery avec le talent qu'on lui reconnaît, sont trop concluantes pour avoir besoin de nouveaux développements. Voici la communication qu'il nous adresse et sur laquelle nous appelons l'attention des autorités et des membres de la Législature.

Monsieur le Rédacteur,

Quelques journaux de la ville ont fait mention d'un rapport du Bureau de Santé sur la nécessité d'un établissement situé hors de la cité, et destiné à recevoir les émigrés affectés de maladies contagieuses. Cette question est d'une telle importance pour la communauté, sous le double point de vue sanitaire et commercial, qu'on nous saura peut-être gré d'y consacrer quelques mots propres à la rendre familière au public, dont l'opinion, manifestée à l'avance, influera puissamment sur la décision de nos législateurs.

L'administration de l'Hôpital de Charité et le Bureau de Santé, alarmés du danger résultant, pour la santé publique, du grand nombre d'émigrés que des armateurs cupides entassent dans l'entre-pont de leurs navires et exposent ainsi à contracter des maladies contagieuses qu'ils portent dans nos murs, ont cru devoir en conférer ensemble pour se soustraire à une semblable calamité, et se mettre à l'abri de pareilles [illegible] propres à la prévenir. Le [illegible] de ces mesures, [illegible] ne [illegible] pas [illegible] ne [illegible] ne [illegible] ne